



RECU EN PREFECTURE

Le 16 décembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201210-D00625410-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI (avec vote électronique) : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE.

Étaient présents en visio-conférence (avec vote électronique) : M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF.

Étaient présents en visio-conférence (sans vote électronique) : M. Hasni ALEM, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO.

Secrétaire : M. Guillaume BAILLY.

Étaient absents : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD.

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 2), M. Damien HUGUET à M. François BOUSSO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Ludovic FAGAUT, M. Thierry PETAMENT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 32), M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Françoise PRESSE à Mme Valérie HALLER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Claudine CAULET, M. André TERZO à M. Christophe LIME.

OBJET : 16. Plan de soutien au secteur culturel - Création d'un fonds exceptionnel d'acquisition d'œuvres

Délibération n° 2020/006254

Plan de soutien au secteur culturel
Création d'un fonds exceptionnel d'acquisition d'œuvres

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	25/11/2020	Favorable unanime

Résumé :

Ce rapport s'inscrit dans le cadre du plan de soutien au secteur culturel. Il a pour objet la création d'un fonds exceptionnel d'acquisition d'œuvres.

Compte tenu de l'impact et des conséquences de la crise sanitaire sur les activités, les projets et l'existence même des acteurs culturels du territoire, la Ville de Besançon a décidé de mettre en œuvre un plan de soutien visant :

- . à soutenir et relancer, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, la vie artistique et culturelle locale en apportant une aide technique, organisationnelle et financière exceptionnelle aux projets et aux activités,
- . à sauvegarder l'emploi artistique, culturel et technique sur le territoire,
- . et, de manière générale, à éviter le délitement du tissu associatif et la disparition d'acteurs amateurs ou professionnels.

Compte tenu des spécificités du secteur des arts plastiques, le soutien apporté par la Ville de Besançon aux artistes plasticiens professionnels du territoire prend la forme de la création d'un fonds exceptionnel d'acquisition d'œuvres.

La crise sanitaire que connaît notre pays touche tous les domaines de la création et de la diffusion artistiques et, tout particulièrement, celui des arts plastiques, compte tenu du statut social des artistes plasticiens et des spécificités économiques de leur secteur. Les activités professionnelles des artistes plasticiens sont multiples : création, exposition, diffusion, commercialisation, enseignement, action culturelle... En raison des mesures de confinement et de l'arrêt ou de report de nombreux projets les concernant, la plupart des activités des artistes plasticiens professionnels ont été suspendues, les privant ainsi de sources de revenus.

Pour aider les artistes plasticiens professionnels de notre territoire à surmonter les difficultés auxquelles ils sont actuellement confrontés, la Ville de Besançon propose de créer un fonds exceptionnel d'acquisition d'œuvres.

La collection publique créée à cette occasion sera exposée dans des lieux publics de la Ville -écoles, maisons de quartiers, hôpitaux, établissements culturels, etc.- afin que le plus grand nombre puisse profiter de son existence et découvrir la création locale dans le domaine des arts plastiques.

Le choix des œuvres se fera sur présentation de dossiers et sur décision d'un comité scientifique. Un appel à dépôt de dossiers sera lancé au cours du premier semestre 2021. Le règlement de ce fonds ainsi que la composition du comité scientifique feront l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en début d'année prochaine.

La création et la gestion de ce fonds -rédaction du règlement, composition du comité scientifique, choix des œuvres, stockage, exposition et médiation de la collection- seront confiées au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon.

Ce fonds exceptionnel sera doté d'un budget d'acquisition de 50 000 € alimenté par un redéploiement de crédits 2020 de la Direction Action Culturelle lors de la décision modificative n° 2 soumise au présent Conseil. Les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne 21.312.2161.00509.10032.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur la création de ce fonds exceptionnel d'acquisition d'œuvres,**
- **se prononce favorablement sur l'affectation à ce fonds pour 2021 de 50 000 €.**

Pour extrait conforme
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0